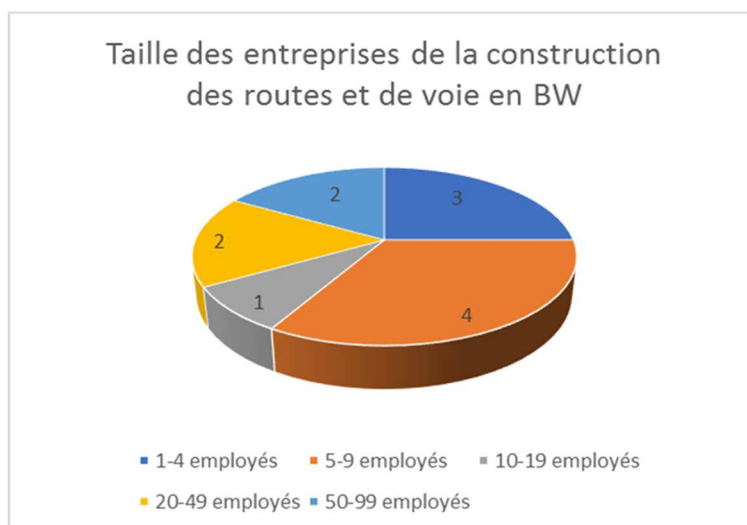


Les métiers relatifs à la voirie

1. L'activité économique et le marché du travail

Le Brabant wallon n'est pas spécialisé dans la voirie. En 2015, l'indice de spécialisation¹ par rapport à la Wallonie était seulement de 42 dans le secteur d'activité « Construction de routes et d'autoroutes »². En Wallonie, les bassins spécialisés sont ceux du Luxembourg (indice de spécialisation = 265), de Verviers (252), de Huy-Waremme (161) et de Wallonie Picarde (128).

En 2015, on observe 12 entreprises avec du personnel en Brabant wallon, trois de moins qu'en 2013. Ce chiffre est à relativiser : on observe trois entreprises de moins de 20 travailleurs en moins, le même nombre d'entreprises employant de 20 à 49 travailleurs mais une entreprise de 50 à 99 employés en plus.³



¹ L'indice de spécialisation est le rapport entre le nombre de postes dans le secteur d'activité en Brabant wallon divisé par le nombre de postes en Brabant wallon, et le nombre de postes dans le secteur d'activité en Wallonie (et Bruxelles) sur le nombre de poste en Wallonie (et Bruxelles). Si l'indice est supérieur à 100, la zone géographique concernée est spécialisée dans le secteur d'activité.

² Code NaceBel 42.11. Indice de spécialisation au 30 juin 2015. Source : ONSS, calcul : IWEPS.

³ Source : Direction Générale Statistique – Statistics Belgium ; Analyse : IBEFE Bw

En décembre 2015, on compte, en Brabant wallon, 186 ouvriers et 31 employés dans la construction de routes et d'autoroutes⁴, ainsi que 170 ouvriers et 28 employés dans la préparation des sites⁵.

Postes salariés construction de routes et préparation de sites (décembre 2015)

Activité_NACE4_2008	Postes		% Wallonie	
	Ouvrier	Employé	Ouvrier	Employé
4211 - Construction de routes et d'autoroutes	186	31	5%	4%
4213 - Construction de ponts et de tunnels	-	2	0%	18%
4311 - Travaux de démolition	31	3	24%	14%
4312 - Travaux de préparation des sites	170	28	13%	16%
4313 - Forages d'essai et sondages	22	15	28%	39%
Total Brabant Wallon	409	79	8%	8%

Calcul : Le Forem, octobre 2017

On observe une diminution de 15% d'ouvriers et de 21% de salariés en 5 ans (2011-2015) dans la construction de routes et d'autoroutes en Brabant wallon. La FWEV (Fédération Wallonne des Entrepreneurs de Travaux de Voirie) parle d'une diminution d'environ 10% entre 2013 et 2016 pour le secteur de la voirie en Wallonie (toutes activités confondues).

Postes salariés Construction de routes et préparation de sites (décembre 2015)

Evol.5 ans Activité_NACE4_2008	BW		Wallonie	
	Ouvrier	Employé	Ouvrier	Employé
4211 - Construction de routes et d'autoroutes	-15%	-21%	-4%	5%
4213 - Construction de ponts et de tunnels	-	0%	35%	0%
4311 - Travaux de démolition	-3%	-25%	-22%	5%
4312 - Travaux de préparation des sites	49%	65%	0%	13%
4313 - Forages d'essai et sondages	16%	0%	27%	-5%
Total Brabant Wallon	6%	3%	-3%	6%

⁴ La construction d'autoroutes, de routes, de chaussées et d'autres voies pour véhicules et Piétons
Les travaux de revêtement de chaussées, ponts ou tunnels : asphaltage des chaussées, marquage à la peinture des chaussées et autres travaux de marquage, installation de barrières de sécurité, de panneaux de circulation, etc.

⁵ Ne reprend pas que les travaux de préparation de voirie. Le déblayage des chantiers - les travaux de terrassement: creusement, comblement, nivellement de chantiers de construction, ouverture de tranchées, dérochement, destruction à l'explosif, etc. - la préparation de sites pour l'exploitation minière: • enlèvement des déblais et autres travaux d'aménagement et de préparation des terrains et des sites miniers, à l'exception des sites de pétrole ou de gaz. Cette sous-classe comprend également: le drainage des chantiers de construction le drainage des terrains agricoles et sylvicoles le rabattement de la nappe aquifère

Selon la FWEV, l'emploi augmenterait, depuis 2016, dans le secteur suite aux nouveaux investissements publics.

2. Enjeux et évolution du sous-secteur

2.1. Dépenses publiques

Les activités de la voirie dépendent directement des dépenses publiques. Le calendrier et les subsides des pouvoirs locaux impactent les travaux de voirie et l'emploi des entreprises.

En 2013, une « crise » a commencé dans le secteur par manque de nouveaux marchés. Le système de subsides ne poussait pas les communes à investir dans la construction ou la rénovation des voiries. Cette période de récession a duré jusque fin 2016, où l'on observe un pic de commandes. Selon la FWEV, le secteur a connu une perte de 10% de son personnel.

La Région wallonne a lancé un « Plan Infrastructures 2016-2019 » visant la modernisation du réseau (auto)routier et fluvial. Selon le secteur, la période actuelle est porteuse et l'embellie devrait durer jusque 2019. Ensuite, l'avenir est encore incertain. Une crise pourrait, de nouveau, être à craindre.

2.2. Main d'œuvre étrangère

Comme vu dans le « Rapport Construction 2016 » de l'IBEFE, le secteur de la construction doit faire face à la concurrence étrangère, souvent considérée comme légale mais déloyale.

Dans la voirie, cette concurrence est fortement observée pour les travaux de pavage et dallage. Le travail de ces paveurs coûte moins cher que celui de nos travailleurs locaux.

Par contre, pour les autres postes de voirie, on observe très peu de travailleurs étrangers. Plusieurs raisons : immatriculation des engins, mécanisation des travaux, nécessité d'une bonne communication entre les travailleurs, etc.

3. Les métiers relatifs de la voirie

La voirie reprend différents métiers. Parmi les ouvriers : il faut distinguer les ouvriers « à pied » et les conducteurs d'engins de chantier.

Différents intitulés/nomenclatures métiers existent.

3.1. Code REM

Le Forem utilise le REM (Répertoire Emploi Métier), tant dans ses différents outils internes ou publics (Horizons emplois, FORMAPass, etc.), que dans ses études statistiques. Les codes REM sont déclinés en plusieurs niveaux.

Concernant les « ouvriers à pied », la nomenclature pointe l'ouvrier de voirie (4211202). Dans cette section, on retrouve le paveur (421120201). Aucune autre fonction n'y est indiquée.

Le « Conducteur/conductrice d'engins de chantier, du génie civil et de l'exploitation des carrières », est catégorisé en trois rubriques (43211) :

- Conducteur d'engins de terrassement (4321101)
Il réalise l'enlèvement des terres et réalise les couches de fondation de la chaussée (épandage de l'empierrement, nivellement, réglage des remblais ...).
- Conducteur d'engins de compactage (4321102)
Il dame l'empierrement et stabilise le support pour recevoir la couche de roulement.
- Conducteur d'engins de construction et entretien de la chaussée (4321103)
Il applique en bande l'enrobé bitumeux (ou béton) en une ou plusieurs couches pour constituer la route.

Dans chaque rubrique, différents métiers s'y retrouvent :

Conducteur d'engins de terrassement (4321101)

- Conducteur de chargeur (432110101)
- Conducteur de pelle hydraulique / mini pelle (432110102)
- Conducteur de dumper (Tombereau) (432110103)
- Conducteur de bulldozer (Pousseur, Bouteur) (432110104)
- Conducteur de chargeuse pelleteuse (combiné, Tractopelle) (432110105)
- Conducteur de niveleuse (432110106)

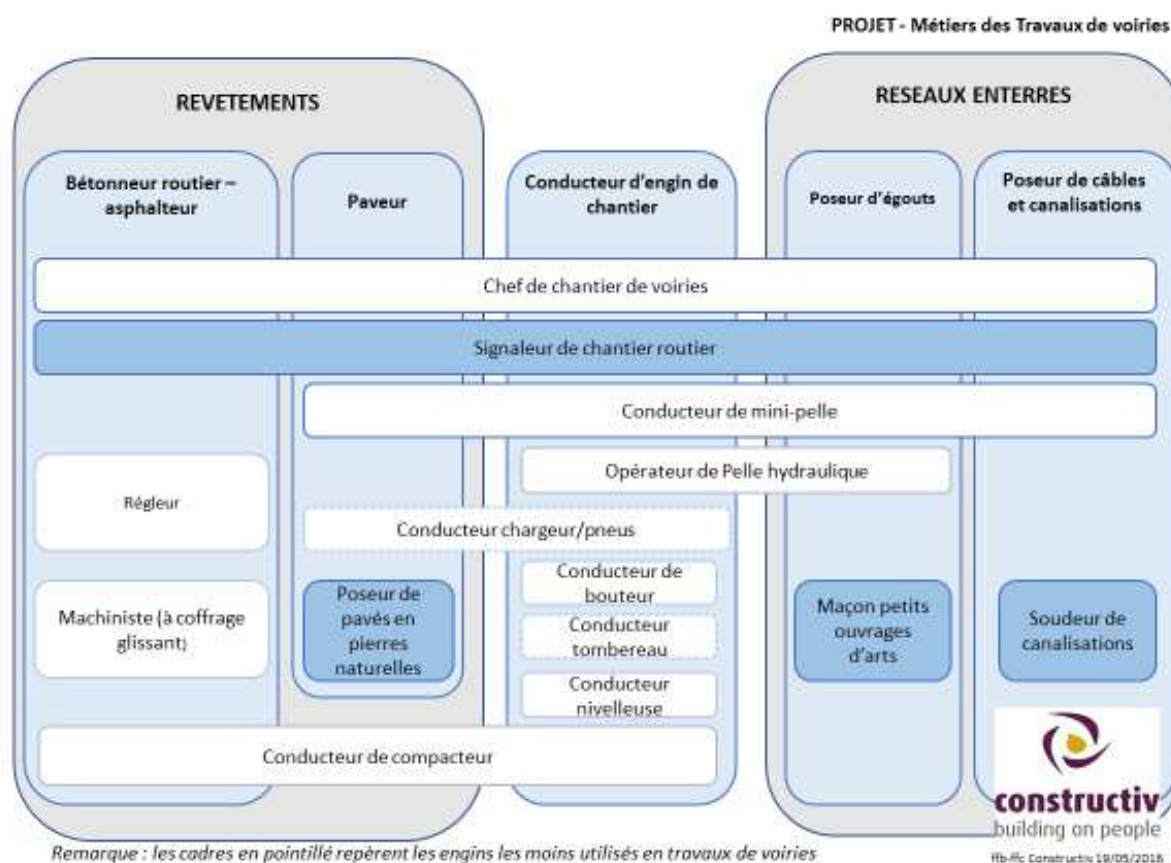
Conducteur d'engins de compactage (4321102)

Conducteur d'engins de construction et entretien de la chaussée (4321103) :

- Conducteur de scraper (décapeuse) (432110301)
- Conducteur de trancheuse (432110302)
- Conducteur de tracteur (terrassement et construction) (432110303)
- Conducteur de finisseuse (432110304)

3.2. Grappe métier sectoriel

Le secteur a réalisé un projet de grappe métiers avec trois grandes catégories : les revêtements, les conducteurs d'engins et les réseaux enterrés.



4. Les demandes et opportunités d'emploi en Brabant wallon

Selon les données relatives à l'emploi et la formation ci-dessous, la probabilité de pénurie quantitative des ouvriers de voirie ou des conducteurs d'engins n'est pas élevée en Brabant wallon⁶.

Libellé REM	Nb offres	dont intérim	Nb total DEI positionnés sur ce métier	dont prof. Princ.	DEI/offre	DEI/offre
	Brabant wallon					Wallonie
Ouvrier de voirie	52	24	88	30	1,7	2,17
Conducteur d'engins de terrassement	11	7	15	8	1,4	1,74

Données : juin 2016 – mai 2017 Plan Locaux Garmo

Ce constat est cependant à nuancer :

- De nombreuses entreprises de voirie ne prendraient pas contact avec le Forem pour la recherche de candidats.
- Le conducteur d'engins de terrassement et l'ouvrier de voirie étaient, selon le Forem, des métiers en pénurie⁷ en 2016. Le conducteur d'engins est considéré, en Wallonie, comme fonction critique⁸ en 2017. L'ouvrier de voirie était considéré en pénurie en 2016 et ne fait plus partie de la liste des fonctions critiques et des métiers en pénurie en 2017.

Notons qu'environ un tiers des DEI positionnés sur le métier d' « ouvrier de voirie » est positionné sur le métier de « paveur ».

Environ 2/3 des offres d'emploi d'ouvriers de voirie et 3/4 des offres d'emploi de conducteurs d'engins sont des offres d'intérim ou des offres d'emploi à durée déterminée. Deux raisons pourraient expliquer cela :

⁶ Le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi inscrits sur le métier et le volume d'offres d'emploi est un indicateur de probabilité de pénurie quantitative. Plus l'indicateur est faible, plus les entreprises risquent d'éprouver des difficultés à engager. Les rapports inférieurs à 1 indiquent une probabilité élevée de pénurie quantitative. Au contraire, plus l'indicateur est élevé, plus les demandeurs d'emploi risquent d'éprouver des difficultés à trouver un emploi.

⁷ Les métiers en pénurie représentent les métiers pour lesquels la réserve de main-d'œuvre (c'est-à-dire les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au Forem) est insuffisante au regard des besoins du marché de l'emploi.

⁸ Des fonctions sont considérées comme critiques lorsque les employeurs ont du mal à trouver des candidats, sans que cela soit forcément lié à un manque de candidats.

- Vu qu'il n'existe pas de période d'essai, les entreprises engagent d'abord les travailleurs via intérim.
- Les entreprises ont des garanties de chantier jusque 2019. Ensuite, les investissements publics restent incertains.

Volume sur 5ans et 8mois	Ouvriers de voirie	Conducteurs d'engins
Intérimaire	46%	61%
A durée déterminée	20%	14%
A durée indéterminée	14%	18%
PFI	18%	6%
Autres	2%	1%

Source : Le Forem ; Calcul : Le Forem

Cependant, les entreprises du secteur sembleraient être des employeurs stables. Une des raisons pourrait être leur investissement dans la formation de leur personnel.

Entre 2015 et 2017, les opportunités d'emploi de la voirie et la conduite d'engins transitant par le Forem a fortement augmenté pour les ouvriers de voirie. Cela confirme l'embellie évoquée ci-dessus⁹.

Opportunités d'emploi de la voirie et la conduite d'engins¹⁰

Libelle Métier REM 7	Libelle REM 9	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (8mois)
Ouvrier de voirie	ROME	17	29	13	3	18	30
	Paveur	0	4	4	6	4	5
Total		17	33	17	9	22	35
Conducteur d'engins de terrassement	Conducteur de bulldozer (Poussier, Bouteur)	0	1	0	0	0	0
	Conducteur de chargeur	0	3	0	0	0	0
	Conducteur de dumper (Tombereau)	0	0	1	0	0	0
	Conducteur de pelle hydraulique/ mini pelle	1	1	0	4	1	6
	ROME	4	6	15	7	7	4
Total		5	11	16	11	8	10
Conducteur d'engins de construction et entretien de la chaussée	Conducteur de tracteur (terrassement et construction)	1	0	4	2	0	0
	ROME	1	0	0	0	0	0
Total		2	0	4	2	0	0
Total 3 codes ROME		24	44	37	22	30	45

Source et calculs : Le Forem

⁹ Cf. Supra p.3

¹⁰ ROME est indiqué lorsque le REM9 n'est pas stipulé. Pour l'année 2017, seuls les 8 premiers mois sont comptabilisés.

Profils recherchés

Conducteurs d'engins

Selon la FWEV, parmi les conducteurs d'engins, les entreprises wallonnes recrutent essentiellement des conducteurs de chargeur sur pneus, des conducteurs de pousseur (bulldozer), des conducteurs de pelle hydraulique et des conducteurs de tombereau (dumper). Ce sont ces quatre métiers sur lesquels le S.F.M.Q. est en train de rédiger des profils de compétences.

Bien que fort présents dans les entreprises, celles-ci ne recrutent pas ou peu de conducteurs de compacteur : ce sont davantage des ouvriers de voirie âgés, déjà actifs dans la société, qui évoluent vers ce poste.

La conduite de niveleuse est très complexe et peu de personnes sont capables de conduire cet engin. Les entreprises n'engagent donc pas ou peu de conducteur de niveleuse. Afin de remplacer cette dernière, le secteur utilise les nouvelles technologies (par exemple, le GPS) avec les autres engins. Les tracteurs (appelés également tractopelles) sont de moins en moins utilisés et sont remplacés par les mini pelles. Les mini pelles quant à elles sont davantage considérées comme des outils pour les « ouvriers à pied » qu'un engin de chantier.

Ouvriers de voirie

Selon la FWEV, les entreprises engagent principalement des manœuvres non qualifiés. Peu de filières de formation d'enseignement et de qualification spécifiques mènent aux différents métiers de la voirie. Leur formation se déroule essentiellement en entreprise.

Les entreprises cherchent des personnes qui pourraient facilement s'adapter aux conditions de travail et à la « culture » d'entreprise. Les personnes doivent être « mobiles » : elles travaillent au maximum quelques jours au même endroit et se déplacent dans toute la Wallonie. Des systèmes de « collecte de travailleurs » sont souvent organisés¹¹. Les ouvriers travaillent à l'extérieur, quel que soit le temps, et sont amenés à se salir (par exemple, travailler dans la boue).

Selon la FWEV, les profils les plus recherchés sont des chefs d'équipe et de chantier. Les entreprises de voirie comptent de nombreux chefs d'équipe (un chef par équipe de 3-4 personnes). Généralement, ce sont des travailleurs qui ont débuté dans le secteur en tant que manœuvres et qui ont évolué. Ils doivent cependant avoir des compétences supplémentaires : lecture de plan, calculs, topographie, etc. Auparavant, les chefs de chantier étaient essentiellement des anciens manœuvres qui ont évolué. Aujourd'hui, il s'agit de plus en plus de jeunes issus de l'enseignement supérieur.

¹¹ Les travailleurs doivent donc provenir de la même région.

Lors de la récession de 2013-2016¹², de nombreux travailleurs ont été mis en chômage technique. Certains ont été ensuite licenciés. Selon la FWEV, les entreprises ont gardé les « meilleurs éléments » et ce sont les « moins performants » qui ont perdu leur travail. Malgré l'embellie dans le secteur et les nouveaux engagements, ces personnes auraient des difficultés à se réinsérer sur le marché de l'emploi.

5. L'offre d'enseignement et de formation

5.1. Conducteurs d'engins de chantier

L'offre d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'option « conducteur d'engins de chantier » (enseignement professionnel de plein exercice) est organisée dans quatre écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles : Charleroi, Mons, Tournai et Vielsalm. En 2016-2017, on comptait 133 élèves en 5^e et 6^e année.

Cette formation reprend certaines connaissances techniques et théoriques telles que de la topographie, l'étude de terrain, la lecture de plans, etc. Elle compte également entre 12h et 14h de cours pratiques. Ces cours sont donnés soit sur des chantiers¹³ soit sur un terrain à la disposition de l'école, selon l'organisation de chaque école. Les écoles possèdent leurs propres engins de chantier¹⁴.

Dans ces options, les élèves proviennent parfois de localités plus ou moins éloignées de l'école. Par exemple, grâce à son internat, l'école de Vielsalm accueille de élèves provenant de l'ensemble de la province du Luxembourg mais aussi des provinces de Liège et de Namur. A Charleroi, certains élèves viennent en transport en commun de Namur, Couvin, Gembloux, etc.

Vu l'offre d'enseignement et de formation limitée pour ce métier, les élèves trouveraient assez facilement du travail au terme de leur formation.

Une des « limites » de cette formation est le manque de conduite d'engins de grande taille. La conduite de ces engins ne peut se faire qu'en entreprise (ou dans le centre de compétence Constriform).

L'offre de formation en Wallonie

Seuls les centres de compétences ConstruForm proposent des formations de conducteurs d'engins pour les demandeurs d'emploi.

Suite à des problèmes de terrain, ConstruForm Hainaut ne propose plus que deux modules de formation à Houdeng-Goegnies : un sur mini pelle (160h + deux semaines de stage) et un sur

¹² Cf. supra

¹³ Par exemple, des chantiers communaux.

¹⁴ Dont leur taille est souvent limitée.

pelle hydraulique (80h + deux semaines de stage). Le premier module est un pré-requis pour le deuxième.

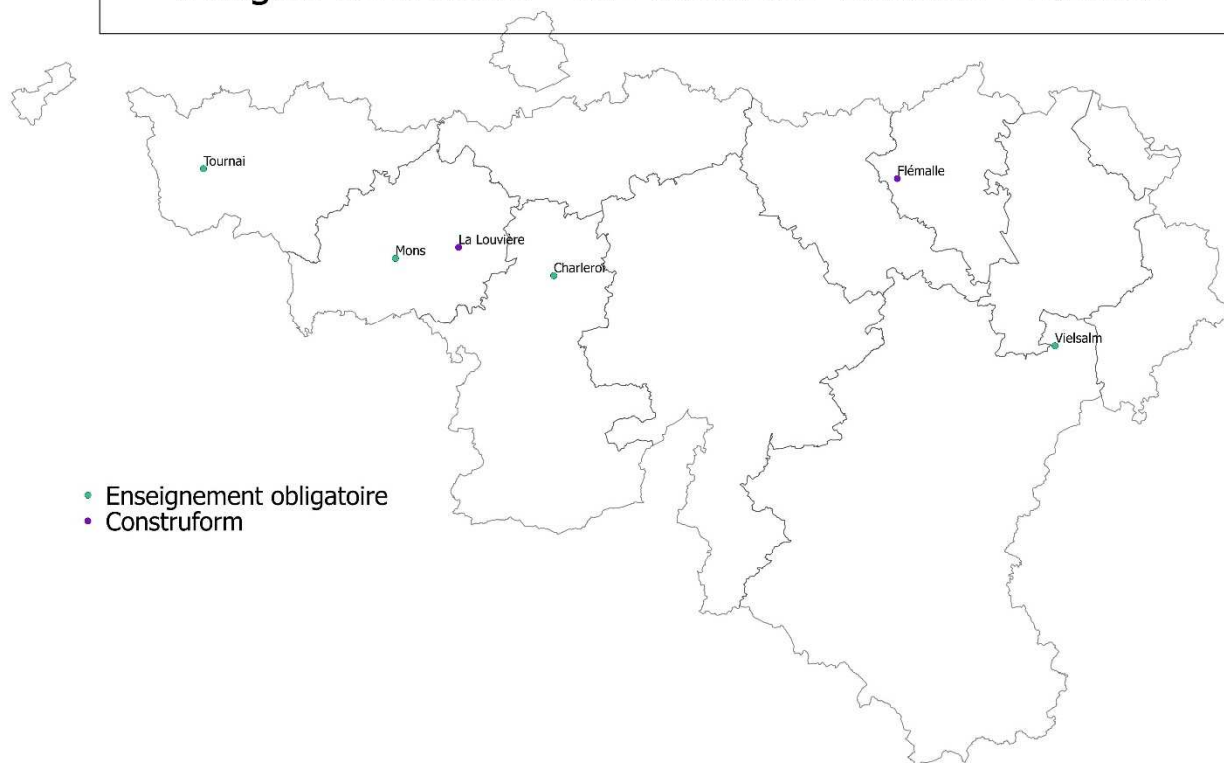
Construform Liège a inauguré en 2015 un nouveau centre dédié au génie civil à Flémalle. Lors de la formation « conducteur d'engins de chantier » (14 semaines + deux semaines de stage), le demandeur d'emploi est formé à différents engins : mini-pelles, pelles-hydrauliques, chargeurs sur pneu, bulldozer, dumper. Grâce à l'arrivée d'un deuxième formateur, le centre prévoit 3-4 entrées par an, avec 12 apprenants par session.

Le nombre de candidats à ces formations est plus élevé que la capacité d'accueil. Des conditions d'accès existent : deux ans d'expérience professionnelle dans le secteur, avoir participé à la séance d'information et avoir réussi les tests de capacité.

Selon la FWEV, ces formations permettent de donner des solides prérequis aux futurs travailleurs qui continueront par la suite à se former en entreprise.

Notons également que les travailleurs peuvent également suivre à ConstruForm des formations de base : chargeur télescopique, pelle hydraulique, mini-pelle, chargeur sur pneus, bouteur, dumper.

Offre d'enseignement et de formation en "conducteur d'engins de chantier" en Fédération Wallonie-Bruxelles



5.2. Ouvrier de voirie

L'offre d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles

Dans l'**enseignement obligatoire**, il existe deux options en alternance 45¹⁵ : « Paveur » et « Voiriste ».

L'option « paveur » manque d'élèves. Dans l'enseignement ordinaire¹⁶, elle n'est plus organisée qu'à Fontaine-l'Évêque¹⁷. Elle souffre d'un manque de candidats. En 2015-2016 et en 2016-2017, un seul élève était inscrit dans le 3^e degré.

L'option « Voiriste » est uniquement organisée à Namur. Dans le cadre de leurs cours pratiques, les élèves réalisent des petits chantiers chez des particuliers. Leur formation est plutôt large : elle a trait au pavage, à la pose d'égouts, à la pose de câbles et de canalisation, à la conduite de mini pelles et de petits dumpers. Dans leur formation, les élèves acquièrent des compétences liées à la lecture de plan, à la topographie, aux calculs de surface et de volume, etc.

Toutes années confondues, l'option compte 21 inscrits en septembre 2017. Les élèves proviennent de toute la Wallonie : principalement de Namur et du Hainaut, mais également du Brabant wallon et du Luxembourg.

Tous les deux ans, 8 élèves se forment dans le Pôle formation TP de Mallemort-en-Provence dans le cadre d'un projet européen Erasmus+. Ils s'y familiarisent à des engins de chantiers plus grands et à des plus grands chantiers. Ils ont, par exemple, l'occasion de s'initier à l'asphaltage.

Selon l'accompagnateur de la section, les élèves sont tous insérés après leur formation : ils sont engagés soit par l'entreprise avec laquelle ils se forment, soit par un membre du jury des épreuves intégrées.

Notons également que l'**enseignement de promotion sociale** propose l'option paveur-dalleur (niveau du 2^e degré) à Binche, Comines-Warneton et Bruxelles.

L'offre de formation en Wallonie

L'**IFAPME** dispense, en apprentissage, la formation « constructeur – réparateur de voirie en apprentissage » à Libramont, Mons et Villers-le-Bouillet. Depuis 2013, on compte, chaque

¹⁵ Dans l'enseignement ordinaire, l'élève se forme en partie dans un CEFA (Centre d'Education et de Formation en Alternance) et en partie en entreprise. Il peut être organisé selon deux modalités :

- L'enseignement en alternance qui vise les mêmes options, les mêmes objectifs en termes de compétences et les mêmes certifications que le plein exercice. Par référence au décret du 24 juillet 1997, on parlera d'alternance « article 49 » (ALT49).
- L'enseignement en alternance organisé sur la base de profils de formation spécifiques. En référence à ce même décret, on parlera d'alternance « article 45 » (ALT45).

¹⁶ Elle serait également organisée dans le Hainaut dans l'enseignement spécialisé.

¹⁷ En 2015-2016, elles étaient également organisées à Liège et dans les Fagnes dans le 2^e degré.

année, une trentaine d'inscrits. Dans cette formation, les apprentis acquièrent des compétences qui ont trait aux différents postes de la voirie (béton routier, asphalte, pavage, pose d'égouts, pose de câbles et canalisations).

L'IFAPME propose également la formation « entrepreneur en travaux de voirie » à Villers-le-Bouillet. En 2016-2017, on y comptait 5 inscrits.

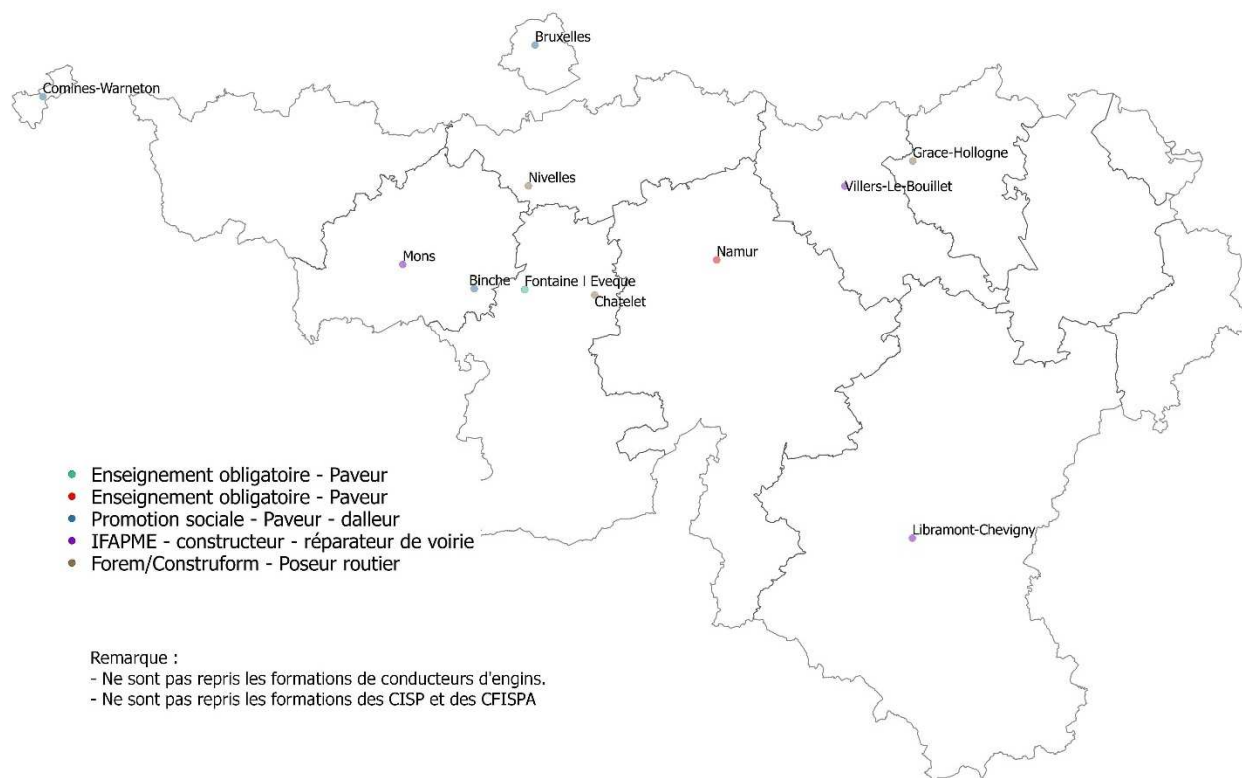
Le Forem organise la formation de poseur routier à Nivelles, Châtelineau, et Grâce-Hollogne. Le demandeur d'emploi acquiert des compétences relatives au pavage, à la pose d'égouts, à la pose de câbles et canalisations, à la lecture de plan, à la topographie, etc. Théoriquement, la formation dure 26 semaines et est suivie d'un stage. Cependant, elle est modulable selon les prérequis du demandeur d'emploi. En 2016, 17 personnes ont terminé la formation. Au terme de celle-ci, les apprenants sont embauchés principalement dans des entreprises de parcs et jardins.

De nombreux **CISP** (Centres d'insertion socio-professionnelle) et **CFISPA** (Centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle adaptés, centres agréés par l'AVIQ) proposent des formations « construction » ou « parcs et jardins »¹⁸. Dans certaines de ces formations, le pavage-dallage constitue un module ou une « spécialisation ». Il est assez difficile de répertorier toutes les formations proposant du pavage-dallage car aucune n'en fait référence dans son intitulé. En Brabant wallon, le Bric propose une formation « entretien et aménagement de jardins, terrasses et accès » dans laquelle on en retrouve.

Les formes de formation diffèrent d'un centre à l'autre. Par exemple, deux types de CISP existent : les EFT (Entreprise de Formation par le Travail) où les apprenants se forment sur chantier, et les Défi (Démarche de formation et d'insertion). Certains CFISPA proposent des formations en alternance. Par exemple, Polybat (Braine-le-Comte) propose une « spécialisation » en pavage-dallage en alternance. La formation alterne des semaines en entreprise et des semaines en centre. Ces formations sont essentiellement du niveau « manœuvre ». Vu le public fragilisé, ces formations réalisent un important « travail social » avec les apprenants.

¹⁸ L'intitulé des formations diffèrent d'un CISP à l'autre.

Offre de formation et d'enseignement relative à la voirie en Fédération Wallonie-Bruxelles



6. Certificats, attestations et validation des compétences

6.1. Conducteur d'engins de chantier

Seul l'enseignement de plein exercice délivre un certificat de qualification au terme de la 6^e année de la filière de conducteur d'engins de chantier.

Selon la FWEV, il n'y a pas réellement de certificat de qualification ou diplôme qui reconnaît les compétences acquises des conducteurs qualifiés. Deux types d'attestation sont reconnus par le secteur, l'ACCESS (attestation Certifiée de Conduite des Engins en Sécurité) et les titres de Validation de compétence.

L'ACCESS est une attestation concernant la sécurité. Elle n'atteste pas les compétences relatives à la conduite d'engins. Elle est obtenue suite à une formation et une épreuve théoriques, ainsi qu'une formation et une épreuve pratiques.

Selon la FWEV, les titres de Validation de compétence permettent de faire la distinction entre les conducteurs « en évolution » et les « qualifiés ».

Différents titres sont possibles pour le « conducteur d'engins de terrassement » selon le type d'engins :

- Exécuter des travaux de nivellement à l'aide du bulldozer
- Exécuter des travaux de terrassement et de levage à l'aide de la pelle hydraulique
- Exécuter des travaux des manutentions de matériaux à l'aide du chargeur frontal
- Exécuter des travaux de terrassement et de levage à l'aide d'une chargeuse pelleuse
- Transporter des matériaux à l'aide d'un dumper

Lorsque les travaux du S.F.M.Q seront terminés, les épreuves devraient être mises à jour.

6.2. Ouvriers de voirie

Seuls l'IFAPME et l'Enseignement fournissent une certification reconnue aux termes des formations relatives à la voirie.

Seule une épreuve de validation de compétences existe concernant les « ouvriers de voirie » : effectuer un revêtement de pavés et de dalles.

7. Recommandations de l'IBEFE

Dans son rapport analytique 2016, l'IBEFE avait recommandé de soutenir les filières d'enseignement et de formation relatives à la voirie.

Suite au focus sur les métiers de la voirie réalisé dans le cadre du groupe de travail « secteur construction », l'IBEFE a constaté que les opportunités d'emploi en Brabant wallon sont assez faibles et que le bassin ne compte que quelques entreprises de voirie.

Parallèlement, certains participants du groupe de travail, en relation avec les DEI éloignés du marché du travail, ont constaté que, en Brabant wallon, les DEI ne sont pas enclins à s'orienter vers les métiers « manuels et physiques » de la construction. La mentalité des DEI brabançons différerait de celle des autres bassins.

C'est pourquoi, l'IBEFE du Brabant wallon a décidé de ne plus mettre les métiers de la voirie (conducteur d'engins de chantier et ouvrier de voirie) dans sa liste des métiers prioritaires.

Il n'y a pas de réelles recommandations spécifiques au bassin. Cependant, l'IBEFE du Brabant wallon soulève quelques recommandations générales pour l'ensemble de la Wallonie. Ces recommandations devraient être affinées et être adaptées selon les réalités socio-économiques de chaque bassin.

7.1. Méconnaissance des métiers de voirie

Le secteur de la voirie comporte une diversité de métiers, souvent abstraits et méconnus du grand public.

Peu d'écoles proposent des options liées à la voirie et les jeunes ne savent pas que ces métiers existent.

- ⇒ Faire découvrir les métiers de la voirie aux jeunes et leurs parents, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi via des visites de chantier, des découvertes métiers, des visites du centre ConstruForm à Flémalle, etc.
- ⇒ Mettre en avant les atouts du secteur : stabilité de l'emploi, peu de concurrence des travailleurs/entreprises étrangères¹⁹, etc.

7.2. Demandeurs d'emploi peu qualifiés

Selon la FWEV, les entreprises engagent essentiellement des manœuvres non qualifiés. Peu de filières de formation d'enseignement et de qualification spécifiques mènent aux différents métiers de la voirie. Leur formation se déroule essentiellement en entreprise.

Les entreprises cherchent essentiellement des personnes qui pourraient facilement s'adapter aux conditions de travail et à la « culture » d'entreprise. Les personnes doivent être « mobiles » : elles travaillent au maximum quelques jours au même endroit et se déplacent dans toute la Wallonie. Posséder un permis de conduire est donc un plus. Les ouvriers travaillent à l'extérieur, quel que soit le temps, et sont amenés à se salir (par exemple, travailler dans la boue).

D'autre part, peu de personnes se positionnent sur les métiers de la voirie, vu que ce sont des métiers « méconnus ».

- ⇒ Dans les bassins spécialisés dans la voirie, le Forem pourrait davantage détecter les DEI qui pourraient être enclins à travailler dans le secteur et les orienter vers les métiers de la voirie.
- ⇒ Le secteur est enclin à accueillir des travailleurs éloignés de l'emploi. Un travail avec certains opérateurs tels que les Missions régionales, les CISP, etc. pourrait être envisagé. Par exemple, sélection des DEI qui pourraient s'adapter à la « culture » des

¹⁹ Si ce n'est pour les tâches de pavage et de dallage.

entreprises de voirie, formation sur les compétences sociales / suivi des difficultés sociales, formation de manœuvre, formation en entreprise suivie par un coach, etc.

7.3. Formation

Mis à part la formation de paveur-dalleur²⁰, les formations aux métiers de la voirie demandent des moyens importants. Par exemple, pour les engins de chantier, le centre de formation/d'enseignement a besoin de grands espaces, des engins de chantier de tailles importantes²¹. L'asphaltage, la pose d'égouts, etc. demandent également du matériel spécifique, de l'espace, etc.

- ⇒ La formation en alternance permet de se former dans les conditions réelles, qui sont difficilement reproductibles en centre de formation. Cependant, selon la FWEV, les stages et la formation en alternance ne sont pas ancrées dans la culture des entreprises. L'IBEFE du Brabant wallon recommande donc, d'une part, la sensibilisation des entreprises à l'alternance, et d'autre part, favoriser/renforcer l'alternance pour les métiers de la voirie. Afin d'améliorer la formation en alternance des apprenants, il serait également intéressant de créer des parcours de formation « multi-entreprises » où les apprenants auraient l'occasion de se former aux différents engins de chantier (pour les conducteurs), ou aux différents matériaux et postes de travail.
- ⇒ Concernant les formations de conducteurs d'engins, centraliser les moyens permettrait aux apprenants de se former aux différents engins utilisés sur chantier, quelle que soit leur taille. Trois pôles de formation multi-opérateurs pourraient être envisagés dans les provinces de Liège, d'Hainaut, et du Luxembourg²². A l'heure actuelle, seul le nouveau centre Construfarm Liège à Flémalle est équipé d'engins permettant de se conformer aux futurs profils S.F.M.Q.

²⁰ Cette formation ne demande que peu de moyens et peut facilement être mis en place dans des centres de formation. Cependant, le pavage-dallage est un poste soumis à une grande concurrence étrangère, et de nombreux centres proposent déjà des modules sur le pavage et le dallage.

²¹ Le S.F.M.Q réalise des profils de conducteurs d'engins avec des poids minima :

minimum 5t pour le chargeur sur pneus

minimum 8t pour la pelle hydraulique

minimum 20t pour le tombereau

²² Provinces les plus spécialisées.